



Mes droits suivent au départ de ma concubine

Par **tiotebikette**, le **24/06/2009** à **16:32**

Bonjour,

Je suis séparé de mon ex concubine, la mère de mon fils de 6 ans depuis novembre 2008. Elle est partie vivre avec un autre homme – avec qui elle m’a trompé pendant un an – et m’a laissé seul dans la maison que nous avons achetée ensemble.

Elle ne veut pas me payer la moitié du loyer, en attendant que je puisse racheter mon prêt (je suis dans l’attente d’une somme d’argent que mon père va me prêter pour pouvoir racheter ce prêt à mon seul et unique nom).

Ma situation financière est désespérante, mais, pour elle : ‘ce n’est pas son problème’.

Je voudrais donc savoir, si, légalement, elle est dans l’obligation de me payer la moitié du loyer ?

D’autant plus qu’elle ne veut pas me rendre les clés de la maison ‘tant qu’elle ne sera pas désolidarisée du compte’...

Elle me demande de lui rendre des affaires au compte goutte – que nous avons achetées ensemble. Dois-je lui rendre ?

Ou dois-je attendre de passer devant le notaire pour faire ‘officiellement’ une séparation des biens ?

Merci pour votre attention et votre réponse,